

Registre de Commerce et des Sociétés

Numéro RCS : B258924
Référence de dépôt : L240027065
Déposé et enregistré le 13/02/2024

WVVAUTX20240211T21464801_001

No. RCSL : B258924	Matricule : 2021 2466 191
Date d'entrée eCDF : 11/02/2024	

BILAN ABRÉGÉ

Exercice du 01 01/01/2023 au 02 31/12/2023 (en 03 EUR)

MISSION SPACE S.A.
9, Rue du Laboratoire
L-1911 Luxembourg

ACTIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capital souscrit non versé	1101	101	102
I. Capital souscrit non appelé	1103	103	104
II. Capital souscrit appelé et non versé	1105	105	106
B. Frais d'établissement	1107	107	108
C. Actif immobilisé	1109	109 750,00	110 4.272,00
I. Immobilisations incorporelles	1111	111	112
II. Immobilisations corporelles	1125	125	126
III. Immobilisations financières	1135 3	135 750,00	136 4.272,00
D. Actif circulant	1151	151 181.436,76	152 5.521,74
I. Stocks	1153	153	154
II. Créances	1163	163 8.137,55	164 4.895,15
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1203	203 8.137,55	204 4.895,15
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1205	205	206
III. Valeurs mobilières	1189	189	190
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux, chèques et encaisse	1197	197 173.299,21	198 626,59
E. Comptes de régularisation	1199	199	200
TOTAL DU BILAN (ACTIF)		201 182.186,76	202 9.793,74

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF

	Référence(s)	Exercice courant	Exercice précédent
A. Capitaux propres			
	1301 _____	301 <u>-549.707,98</u>	302 <u>-318.144,11</u>
I. Capital souscrit	1303 <u>4</u>	303 <u>12.500,00</u>	304 <u>12.500,00</u>
II. Primes d'émission	1305 _____	305 _____	306 _____
III. Réserve de réévaluation	1307 _____	307 _____	308 _____
IV. Réserves	1309 _____	309 _____	310 _____
V. Résultats reportés	1319 <u>6</u>	319 <u>-330.644,11</u>	320 <u>-48.225,86</u>
VI. Résultat de l'exercice	1321 <u>6</u>	321 <u>-231.563,87</u>	322 <u>-282.418,25</u>
VII. Acomptes sur dividendes	1323 _____	323 _____	324 _____
VIII. Subventions d'investissement en capital	1325 _____	325 _____	326 _____
B. Provisions	1331 _____	331 _____	332 _____
C. Dettes	1435 _____	435 <u>731.894,74</u>	436 <u>327.937,85</u>
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an	1453 _____	453 <u>34.638,58</u>	454 <u>27.937,85</u>
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an	1455 _____	455 <u>697.256,16</u>	456 <u>300.000,00</u>
D. Comptes de régularisation	1403 _____	403 _____	404 _____
TOTAL DU BILAN (CAPITAUX PROPRES ET PASSIF)		405 <u>182.186,76</u>	406 <u>9.793,74</u>

**MISSION SPACE Sàrl
Société À Responsabilité Limitée
9, rue du Laboratoire
L-1911 Luxembourg
RCS B 258 924**

ANNEXE AUX COMPTES SIMPLIFIEE ANNEE 2023

GENERALITES

La société MISSION SPACE Sàrl SARL a été constituée en date du 27 août 2021 suivant acte reçu par devant maître . La société est immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 258 924.

Objet social : L'objet de la Société est de développer des satellites spatiaux pour la surveillance de la météo spatiale et l'observation de la Terre et développe des produits sur sa base.

Le capital social s'élève à EUR 12,500.00, entièrement libéré, représenté par 12,500.00 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1.00 chacune.

Conformément aux statuts, l'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions de la législation luxembourgeoise et aux pratiques comptables généralement admises au Luxembourg.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au prix d'acquisition, diminué des corrections de valeur. Les corrections de valeur pour dépréciation sont calculées suivant la méthode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée des biens.

Stocks

Les stocks de marchandises sont évalués au prix d'acquisition.

Créances, avoirs en banques et encaisse et dettes

Les éléments des postes créances, avoirs en banques et encaisse et dettes sont valorisés à leur valeur nominale.

Reserve Légale

Le bénéfice annuel doit faire l'objet d'un prélèvement de 5% à affecter à la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que la réserve atteint 10% du capital. Cette réserve ne peut pas être distribuée aux associés.

Comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2023

- Voir Annexe

Organes de gestion

L'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat de l'exercice clos au 31 décembre 2023, soit une perte de (231,563.87) EUR de la manière suivante :

- Résultats à reporter (231,563.87) EUR